

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à améliorer et renforcer les outils communaux de communication au moyen de panneaux à affichage numérique stratégiquement localisés et plus globalement au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'implantation de ces tableaux pourra être réalisée en plusieurs étapes : implantation d'un ou de deux panneaux dans un premier temps afin d'assurer une implantation et une gestion optimale pour les panneaux suivants.

Complémentairement à l'installation de ces panneaux, une application pour smartphone ou tablette pourrait être mise en place afin de renseigner en « un clic » les citoyens sur la vie et les activités communales.

Notons qu'il est également essentiel de renforcer les outils actuels existants et d'assurer leur mise à jour régulière.

De nombreuses communes utilisent aujourd'hui les panneaux électroniques afin de communiquer avec leur population. Notons que l'amélioration et le renforcement des outils communaux de communication est une fiche projet qui peut, en plus d'entretenir des liens étroits avec la plupart des fiches projets de l'ODR, servir à communiquer sur le PCDR lui-même et sur la mise en œuvre de fiches projets.

## ORIGINE DE LA DEMANDE

Cette demande trouve ses sources à différentes étapes de l'ODR, elle émane par ailleurs d'acteurs variés :

- la Commission Locale de Développement Rural et de ses groupes de travail. Notons qu'une réunion plénière de cette commission a été consacrée à la thématique ;
- dans le diagnostic participatif et durant les consultations villageoises : population, jeunes, enfants, associations, personnel communal.

## JUSTIFICATION DU PROJET

La consultation des associations a révélé l'intérêt des outils actuels, mais également le souhait d'amélioration de ceux-ci, notamment en ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication (panneaux réservés, facilité d'utilisation du site internet, liste à jour des associations, amélioration de la publicité pour la journée des associations, communication par sms etc.). De nombreux acteurs sont par ailleurs partie prenante d'une amélioration des outils de communication (associations, jeunes, population, etc.).

La CLDR s'est également interrogée sur le moyen de communiquer sur le PCDR, notamment sur la mise en œuvre concrète des projets. Certains projets du PCDR seront réalisés à long terme (au minimum 10 ans), dès lors, il est important, voire essentiel que tout un chacun puisse identifier les projets communaux prenant source dans l'ODR.

En effet, l'information des citoyens sur la vie politique et administrative de la commune est la base de la relation démocratique entre les élus et la population. Montrer que la commune œuvre pour le bien-être commun contribue au dépassement des intérêts individualisés. A l'heure de la démocratisation et de l'explosion des TIC, il est important que les communes puissent intégrer cette évolution dans la communication avec leurs citoyens et vis-à-vis de l'extérieur.

La commune s'est dotée, de longue date, d'outils de communication que sont le bulletin communal et le site Web. La participation (notamment ODR) va également dans ce sens. Cependant, toute la population n'a pas accès à Internet depuis son domicile, il faut donc veiller à ne pas concentrer tous les moyens sur cette technologie.

La transmission d'information par les TIC peut par ailleurs constituer une plus-value en matière de développement durable :

- D'une manière générale, les TIC peuvent être une alternative aux supports classiques comme le papier, ce qui peut donc engendrer une réduction des consommations et des collectes. Concernant les panneaux et fonction du modèle de ceux-ci, l'impact énergétique peut être relativement limité.
- L'implantation de panneaux à affichage numérique peut devenir une source d'information qui servirait à toucher les citoyens ne consultant pas les outils actuels (site web, bulletin, toute boîte, etc.)
- Cela permettrait la diffusion d'informations qui concerneraient l'ensemble des acteurs de la commune (agenda communal, certaines décisions du collège, message d'urgences, activités des associations, marchés, tourisme, manifestations locales, événements sportifs, etc.). Les panneaux reprendront les activités de chaque village de la commune, ce qui permettra aux habitants d'être informés des activités se déroulant dans les villages voisins et améliorera la cohésion sociale.
- La gouvernance sera améliorée par l'implication du nombre d'acteurs. La Commune reste cependant seule juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés, ainsi que de leur durée.

## LOCALISATION

### Pour les panneaux

La présente fiche vise à instaurer 1 panneau à affichage numérique LED dans chaque village de la commune, soit 7 panneaux au total. La localisation exacte de ces panneaux devra être précisée en fonction de plusieurs facteurs, notamment l'intégration paysagère, la visibilité, le statut au plan de secteur, etc. A priori, afin d'avoir la meilleure visibilité possible, les panneaux doivent être soit situés le long d'axes routiers fréquentés soit dans un lieu identitaire de la commune bénéficiant d'une fréquentation élevée, comme par exemple une place ou un cœur de village. Vu la particularité de la commune de la Bruyère qui est composée de plusieurs villages, la seconde option semble plus appropriée.

### Pour les applications numériques

En plus d'être diffusée via les panneaux numériques, l'information est également véhiculée virtuellement à travers les canaux de communication en ligne. Dans ce cadre, une application destinée aux smartphones et tablettes serait hébergée en ligne et gérée depuis la commune

## STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A définir.

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

L'implantation des panneaux de communication pourrait se faire le plus aisément sur voirie communale.

## TÂCHES À RÉALISER

### Concernant les panneaux :

- Localiser l'implantation la plus propice dans chaque village.
- Cibler le type de support désiré : aspect esthétique, fonctionnalité, affichage, etc.
- Lancer un appel d'offre aux entrepreneurs afin de comparer les différents devis.
- Choisir l'offre correspondant le mieux aux souhaits de la Commune (aspect esthétique, budget, conditions d'installation et d'entretien, etc.).
- Installation et mise en fonctionnement des panneaux par l'entrepreneur.
- Informer les parties prenantes des modalités d'utilisation des panneaux (au moyen d'une charte).
- Relai et diffusion de l'information par une personne ressource identifiée au sein de l'Administration communale.

Les conseils de la commune disposant d'un panneau numérique et les éléments à prendre en compte lors de la passation d'un marché public sont les suivants :

- Etre attentif à la législation en vigueur :
  - Circulaire ministérielle du 11 décembre 2013 (types de voiries interdits, placement, messages diffusés, luminosité, heures de fonctionnement, obligations diverses).
  - CWATUPE : un permis d'urbanisme est imposé pour toute implantation d'installation fixe ancrée au sol (possibilité de dispense de permis en fonction des dimensions du panneau) ; Interdiction de placer un dispositif d'enseigne sur un bien immobilier classé, sur les voies touristiques désignées par l'exécutif, etc. ;
  - Imposition d'un permis de bâtir pour incorporation d'un dispositif d'enseigne sur un bâtiment
  - Toute occupation du domaine public routier régional doit faire l'objet d'une autorisation des services de la Région.
- Etre attentif à l'emplacement du panneau. Il est préférable de l'installer dans un lieu central fréquenté, comme une place de village, plutôt que le long d'une route. Outre la visibilité, le contrôle social permet d'éviter la dégradation du panneau. Les panneaux ne sont également pas soumis au risque de collision par un véhicule.
- Il est important qu'une seule personne centralise et diffuse l'information.
- Il faut être attentif au contrat de gestion effectué par la société au moment du passage du marché public.
- La publicité pour les commerces est régulée par la réglementation.

### Concernant l'application smartphone :

A définir en fonction des capacités internes de la Commune à mettre en place ce genre d'outil.

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input checked="" type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont principalement rencontrés car les panneaux d'informations et l'application en ligne visent une meilleure diffusion de l'information sur le territoire de la commune. Cette communication renforce les liens entre les villages, entre la Commune et ses administrés, entre les associations et les citoyens, etc. Par son mode de gestion, elle favorise par ailleurs la gouvernance. L'axe 2 de l'ODR est également concerné, en effet, le projet permettrait à tout un chacun de communiquer sur ses activités, ce qui engendre une valorisation des ressources du territoire communal. Le projet joue également un rôle important dans l'axe 5 par la diffusion d'informations à caractère social et culturel. Une commune disposant d'un tel panneau a été contactée, le responsable signale que le panneau est très apprécié de la population, qui se plaint quand celui-ci ne fonctionne pas. Par ailleurs, de nombreuses demandes sont réalisées pour la publication d'annonces par les associations de la commune.

## INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Offrir aux acteurs communaux des outils de communication TIC	Nombre de demandes pour la mise à disposition des panneaux pour les annonces	Commune	1 demande par semaine
Faciliter l'accès à l'information à travers les TIC	Indication du nombre de vues sur l'application smartphone  Fréquence des mises à jour sur les panneaux et sur l'application	Webmaster / Gestionnaire des outils informatiques de la commune	5 vues par jour

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Le coût des panneaux est variable selon les caractéristiques et le type de produit. Ces coûts seront précisés lors des devis demandés aux différents entrepreneurs.

Dans notre exemple, la commune disposant d'un panneau LED de 16 caractères sur 6 lignes nous a renseigné un coût d'environ 20.000€ par panneau. Il faut ajouter à cela les frais liés à la gestion par une personne ressource de l'Administration. Le montant sera précisé au stade des devis.

Le coût des panneaux peut être financé à hauteur de 80% par le développement rural. Par ailleurs, les 20% à charge de la Commune peuvent être amortis sur plusieurs années par l'imposition d'un droit d'utilisation.

	p.u.		Coût (€)
Panneau	20000	7 panneaux (1/village)	140.000
Création d'une application smartphone	3000	1	3.000
<b>Total HTVA</b>			<b>143.000</b>
<b>Total TVAC (+21%)</b>			<b>173.030</b>

## SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural

## GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- Éventuellement le Syndicat d'Initiative
- Autres parties prenantes (associations, commerçants, etc.)

## PROGRAMME DE RÉALISATION

Les sept panneaux Led seront placés en même temps, un phasage n'est donc pas nécessaire.

## ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

- Les besoins communaux en matière de communication

## ETAT DU DOSSIER

/

## PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2017.

## IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Meilleure circulation de l'information	Réduction du nombre d'impressions papier pour l'annonce d'événements

### Pilier social, économique et culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Le renforcement de la communication est bénéfique en ce qui concerne l'annonce d'événements et activités (culturelles, sociales, etc.) aux citoyens par les acteurs directement concernés. Cette communication vise également à permettre aux citoyens de chaque village d'être tenus informés des événements et activités des villages voisins. Le renforcement de l'information sur les commerces (marché) et le tourisme contribue au développement de ces secteurs.	<ul style="list-style-type: none"><li>- augmentation de la cohésion entre les villages</li><li>- augmentation de la fréquentation de certains événements et activités par une meilleure information</li><li>- retombées sur le commerce (marché), la culture, le tourisme</li><li>- visibilité des projets induits par l'ODR</li></ul>

## ANNEXES

Exemples de réalisation le long d'une route



Exemples de réalisation dans des lieux centraux

